Modifié

90B3659

FRANFINANCE

S.A. au capital de Francs **195 986 100**
Siège social : 59 avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON
719 807 406~ R.C.S. NANTERRE~

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
14 SEP. 2000
DÉPOT N° 24036

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 4 AVRIL 2000

- L'an deux mil ;
- le Mardi quatre Avril ;
- à 15 heures

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil sur convocation, en date du 15 Mars 2000, au siège social de l'entreprise :

Salle des réunions - 6ème étage

SONT PRESENTS et ont émargé le registre de présence :

Jean-François VILAIN	Administrateur/Président Directeur Général
Jean François GAUTIER	Administrateur
GENEFITEC représentée par Jean Jacques OGIER	Administrateur
Jean Robert SAUTTER	Administrateur
Didier ALIX	Administrateur
Gérard LAUR	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

Hélène COLOMBET	Secrétaire Général
AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES Représentés par François MAHE	Commissaire aux Comptes
BARBIER FRINAULT ET AUTRES Représentés par Karen PIGNET	Commissaire aux Comptes
Dominique SOURNAC	Déléguée du Comité d'Entreprise
Jocelyn MAINE	Délégué du Comité d'Entreprise

CERTIFIÉ CONFORME

ABSENTS ET EXCUSES :

Monsieur Laurent ANDRY	Délégué du Comité d'Entreprise
Monsieur Denis DAUXERRE	Délégué du Comité d'Entreprise
Pedro CHICHARRO	Directeur Général de BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO

Le Conseil, réunissant ainsi la présence de la totalité des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Jean François VILAIN préside la séance, en sa qualité de Président Directeur Général.

Hélène COLOMBET assume les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président ouvre la séance en faisant part au Conseil de la douloureuse disparition de Roger GRENAT. Le Président lui rend hommage, en rappelant son courage, son dévouement au développement de la société et sa participation à toutes les séances du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle ensuite au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1999 et du rapport de gestion
3. Proposition d'affectation du résultat ;
4. Examen et approbation des conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 196 ;
5. Situation des mandats des Administrateurs et Commissaires aux Comptes ;
6. Démission d'un Administrateur ;
7. Agrément à une cession d'action ;
8. Cooptation d'un nouvel Administrateur ;
9. Prises de participation de FRANFINANCE ;
10. Examen des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
11. Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
12. Questions diverses.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration tenue le 1er Septembre 1999 est lu et approuvé à l'unanimité.

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 19[illegible] ET DU RAPPORT DE GESTION

Le Président présente au Conseil, successivement, le compte de résultat, le bilan au 31 Décembre 1999 ainsi que le rapport de gestion :

CERTIFIÉ CONFORME
KA

Après la constitution de la provision pour participation des salariés au résultat de l'entreprise d'un montant de..... 15 870 921,00 F

Et des provisions pour impôt d'un montant de..... 124 348 563,47 F

Le résultat de l'exercice 1999 s'élève à..... 204 665 703,36 F

Le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée est alors définitivement mis au point et approuvé par le Conseil, de même que l'exposé sommaire de la situation de la société à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 1999 et le tableau des résultats financiers prévu par l'article 148 du décret du 23 Mars 1967 sur les sociétés commerciales.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Après échange de vues, le Conseil d'Administration arrête, définitivement, les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1999 et décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat comme suit :

- Distribution d'un dividende de 76,00 F par action, soit pour 1 959 861 actions..... 148 949 436,00 F
- Report à nouveau d'un montant de..... 55 716 267,36 F

En application de l'article 223 H du CGI :

- le dividende versé aux actionnaires non membres du groupe fiscal SOCIETE GENERALE est assorti d'un avoir fiscal unitaire de 38,00 F.
- le dividende versé aux actionnaires membres du groupe fiscal n'est pas assorti d'un avoir fiscal.

EXAMEN ET APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 101 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

le Président déclare que, dans le courant de l'exercice, il n'a été passé aucune convention donnant lieu à application de l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Président rappelle, qu'en sus du décès de Roger GRENAT, le mandat d'Administrateur de Gérard LAUR vient à expiration, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Le Conseil prend acte et décide de nommer un Administrateur en remplacement de Roger GRENAT. Le poste vacant est donc laissé pour un représentant du CREDIT DU NORD qui souhaite rentrer au Conseil d'Administration.

CERTIFIÉ CONFORME

Le Conseil décide également de renouveler le mandat d'Administrateur de Gérard LAUR, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Jacques SAINCTAVIT dont le mandat arrivait à expiration a fait savoir, hors séance, qu'il démissionnait de ses fonctions d'Administrateur.

Tout en regrettant cette décision, le Conseil en prend acte et remercie Jacques SAINCTAVIT de la contribution qu'il a apporté au développement de la société.

AGREMENT A UNE CESSION D'ACTION

Le Président soumet au Conseil l'agrément de la cession de l'action de Jacques SAINCTAVIT au profit de Pedro CHICHARRO.

Après avoir délibérer, le Conseil accepte, à l'unanimité, d'agréer la cession projetée.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président informe le Conseil que Pedro CHICHARRO, Directeur Général de BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO à MADRID souhaite entrer au Conseil d'Administration

Après avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, accepte de nommer, à titre provisoire et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale, en remplacement de Jacques SAINCTAVIT, comme Administrateur Pedro CHICHARRO, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

PRISES DE PARTICIPATION DE FRANFINANCE

Le Président expose au Conseil les projets prises de participation de FRANFINANCE dans les opérations suivantes :

- Prise de participation, à hauteur de 40 %, dans la société financière de crédit à la consommation « SOGECREDIT » au MAROC, filiale à 100 % de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE, elle-même filiale de la SOCIETE GENERALE.

- Création, à la REUNION, avec le Groupe BOURBON, d'une société financière spécialisée dans le crédit à la consommation et dont FRANFINANCE serait actionnaire à hauteur de 49%. Le dossier de demande d'agrément est en cours d'élaboration.

- Achat par la filiale anglaise des sociétés du Groupe « HAMBROS » exerçant la même activité que la SOCIETE GENERALE VENDOR FINANCE.

- Participation dans « LOCAL LEASE », en vue de créer un site internet avec ROYAL BANK OF SCOTLAND.

Le Conseil après avoir délibéré accepte, à l'unanimité, les projets comme ils ont été présentés et donne l'autorisation au Président pour prendre tout engagement et réaliser les formalités

CERTIFIÉ CONFORME

EXAMEN DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil examine et adopte, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date et aux heures ci-dessous indiquée

FIXATION DE LA DATE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire

le Mardi 30 Mai à 10 heures

au siège social - 6ème étage
59, avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
2. Approbation des comptes de bilan et de résultat se rapportant à l'exercice clos le 31 Décembre 1999 et affectation du résultat ;
3. Rappel des dividendes précédents ;
4. Approbation et validation des conventions réglementées ;
5. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
7. Ratification de la désignation d'un nouvel Administrateur ;
8. Pouvoirs pour les formalités.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

==========
Le Président

==========
Un Administrateur

CERTIFIÉ CONFORME